Bulletin Météorologique.

Washington, D. C., 16 janvier —Indications pour la Louisiane— Temps— pluie samedi; beau temps dimanche et plus froid; vents variables devenant frais sud-ouest.

La commission des canaux interocéaniques.

Presse Associée—

Washington, 15 janvier—Le secrétaire d'état a fourni au sénateur Morgan, président de la commission sénatoriale des canaux interocéaniques un tableau des dépenses de la commission du canal isthmique.

Ce tableau montre que chaque membre de cette dernière commission a reçu une indemnité de $1.000 par mois, avec les frais de voyage et les imprévus en sus. Ces émoluments ont été fixés en 1899, quand la commission a été instituée, sur proposition du Président.

Pour le colonel Peter C. Haines et le lieutenant colonel O. H. Ernest, de l'armée, leur indemnité est égale à la différence entre leur solde réglementaire et $1,000.

D'après cet arrangement le montant total des salaires payés aux neuf membres de la commission s'élevait à la date du 28 février 1902 à $225,289. A la même date les frais de voyage de chacun des commissaires étaient d'environ $1,200.

L'état de Narcisse Gener Gonzales.

Presse Associée—

Columbia, Caroline du Sud, 16 janvier—L'état de Narcisse Gener Gonzales, qui a été blessé hier par le lieutenant gouverneur Tillman dans une des rues les plus fréquentées de la capitale de la Caroline du Sud, est critique, et un bulletin publié par les médecins à onze heures 30 de la nuit annonce que les symptômes sont très graves et que la crise est attendue avant le jour.

Les plus éminents médecins de la région n'ont guère d'espoir du rétablissement de Gonzales, quoique le blessé soit d'une forte constitution, ait toujours eu des habitudes régulières et soit doué d'une volonté énergique.

Le St-Louis signalé

Presse Associée.

Sissconset, Massachusetts, 16 janvier—Le vapeur St-Louis, de la ligne Américaine, est passé devant le phare de Nantucket à six heures 40 du soir.

—New York, 16 janvier—On apprend que le St-Louis, parti de Southampton le 3 janvier pour New York a été aperçu au large du phare de Nantucket à six heures 40 du soir.

Des signaux ont été faits au phare de la côte sud, mais l'ouragan les a rendus inintelligibles.

La lenteur avec laquelle le St-Louis s'avançait indiquait qu'à moins d'aide il n'arriverait pas à New York avant samedi soir.

Les apparences indiquent que le St-Louis est à court de vapeur, et on croit que les signaux annonçaient un accident aux chaudières.

DERNIERE HEURE.

Expédition française dans la région arctique.

Presse Associée—

Paris, France, 16 janvier—Le docteur Jean Charcot a annoncé le plan de l'expédition arctique sous les auspices de l'académie des sciences et du ministère de l'instruction publique.

Le navire de l'expédition est actuellement en construction à St-Malo. Il sera construit spécialement pour résister à la glace.

L'expédition quittera la France le 15 mai pour le Spitzberg et la Terre de François-Joseph. Elle sera d'un caractère exclusivement français.

La peste au Mexique.

Presse Associée—

Mazatlan, Mexique, 16 janvier—Huit nouveaux cas de peste et quatre décès ont été annoncés aujourd'hui à Mazatlan. Quatre malades sont mourants au lazaret.

Dans diverses rues nombre de maisons infectées ont été brûlées aujourd'hui.

Le général Ezeta, ancien président de la République du Salvador, est très malade à l'hôpital civil.

Des fonds de secours arrivent et sont des plus utiles.

La perspective est sombre et les affaires sont paralysées.

L'immunité remarquable des résidents chinois excite un vif intérêt.

—:o:—

Avez-vous un Nouveau Pianos?

Sinon, échangez le votre pour un Piano "up-to-date", tels que ceux que tient le Magasin de Pianos le plus digne de Confiance dans le Sud. Les GRUNEWALD qui été nommés les Représentants au Sud des Premiers Pianos au Monde, qui sont les Steinway, Knabe, Sohmer, Mehlin, Fischer, Mason & Hamlin, Krell-French, Grunewald, Schaefer et autres. Vendus à paiements mensuels faciles sans intérêt. Satisfaction entière garantie.

GRUNEWALD'S. 736 CANAL ST.

A la Chambre des Députés de Paris.

Presse Associée—

Paris, France, 16 janvier—L'évanouissement de M. Baudry d'Asson, cet après-midi à la Chambre des Députés, a causé une grande émotion. Le député parlait quand il tomba sans connaissance de la tribune.

Il a été emporté dans une salle voisine où il a graduellement repris ses sens. Plus tard il est rentré dans la salle des séances.

La plus grande partie de la séance d'aujourd'hui a été consacrée à la discussion d'une interpellation sur la circulaire du gouvernement interdisant l'usage du dialecte breton au prêche et au cathéchisme dans les églises de la Bretagne.

M. Lamey, député républicain libéral de la Bretagne, a dénoncé la circulaire comme vexatoire et tyrannique. Il a dit que plus de 740,000 habitants de la Bretagne ne parlaient que le breton.

Interdire l'enseignement du catéchisme en breton est supprimer la religion catholique en Bretagne, a dit M. Lamey, et c'est aussi la suppression du dialecte breton, un des plus précieux de France, qui a sa place dans l'histoire littéraire du pays.

M. Combes, président du conseil, a défendu la mesure comme nécessaire.

En 1891, a dit M. Combes, M. Waldeck-Rousseau a interdit l'usage du flamand sans aucune objection contre la mesure.

Le gouvernement ne peut pas permettre aux prêtres de s'opposer à la propagation de la langue nationale.

Il semblerait, d'après certains députés, a ajouté le premier ministre, que les habitants de la Bretagne sont Bretons avant d'être Français.

Cette remarque a soulevé une tempête de protestations. De nombreux députés ont crié: Vous nous insultez.

L'ordre rétabli, M. Combes a conclu en affirmant qu'il appliquerait rigoureusement sa circulaire en supprimant le salaire des prêtres qui ne s'y conformeraient pas.

Après quelques débats la Chambre a voté par 349 voix contre 185 un ordre du jour approuvant les déclarations du gouvernement.

Le gouvernement a donc obtenu, hier et aujourd'hui, de belles majorités dans les deux premiers débats dans lesquels sa politique de lutte religieuse, politique qui est maintenant bien engagée, était attaquée.

Le fait que le gouvernement met déjà en vigueur sa circulaire est démontré par un télégramme reçu ce soir de Brest qui annonce la suppression des salaires de trente et un prêtres qui persistaient à employer le dialecte breton pour enseigner le catéchisme dans leurs paroisses.

On dit que l'évêque de Quimper, Finistère, a conseillé aux prêtres de continuer à prêcher et à enseigner le cathéchisme dans le dialecte breton quand leurs fidèles ne comprennent que ce langage.

Mort d'un artiste anglais.

Presse Associée—

Londres, 16 janvier—On annonce la mort de l'artiste Henry Tanworth Wells.

—:o:—

Les ministres mexicains.

Presse Associée.—

Mexico, Mexique, 16 janvier—Le général Francisco Mena a prêté serment aujourd'hui à midi en qualité de ministre de la guerre, et le gouverneur Ramon Corral, ancien chef du district fédéral, en qualité de ministre de l'intérieur.

Le général Manuel Gonzales Casio a prêté serment comme ministre du département de l'instruction publique et l'honorable Leandro Fernandez comme ministre des travaux publics et des communications.

Le général Corral, l'unique nouveau membre du cabinet, est un ancien gouverneur de l'Etat de la Sonora, où il s'est distingué et est arrivé à un haut degré de popularité.

Sa nomination a rencontré une approbation générale.

—:o:—

Marchés divers.

Paris, 16 janvier — La rente trois pour cent est cotée à 99 francs 87 1|2 centimes.

Londres, 16 janvier — Consolidés pour argent 92 7|8; comptant 93.

Liverpool, 16 janvier — Coton spot, demandes modérées; prix 6 à 8 points plus haut.

American middling 5 42; good middling 4 98; middling 4 80; low middling 4 68; good ordinary 4 38; ordinary 4 46.

Ventes 8,000 balles, dont 500 pour la spéculation et l'exportation y compris 6,700 balles coton américain.

American middling g. o. c. Recettes —— balles, 10,400 coton américain.

Futurs — fermes à l'ouverture et stables à la clôture.

janvier 4 77; janvier et février 4 77; février et mars 4 77; mars et avril 4 77; avril et mai 4 78; mai et juin 4 78; juin et juillet 4.78, juillet et août 4.78, août et septembre 4.79, septembre et octobre 4.51, octobre et novembre 4.40.

New York, 16 janvier—Coton spot— stable, cinq points plus haut à la cloture.

Middling uplands 8.95; middling Gulf 9.20.

Ventes 2,012 balles.

New York, 16 janvier —Futurs stables à la cloture.

Janvier 8.69, février 8.70, mars 8.76, avril 8.77, mai 8.81, juin 8.81, juillet 8.81, août 8.61, septembre 8.25, octobre 8.02.

FAITS DIVERS

Comité des Ponts et Chaussées.

Les membres du comité des ponts et chaussées se sont réunis hier soir sous la présidence de M. Goebel.

L'ordonnance accordant certains privilèges à la compagnie de chemin de fer Frisco a été longuement discutée, mais aucune décision n'a été prise.

Les membres du comité se réuniront de nouveau la semaine prochaine.

Attaque nocturne.

Narcisse Soler, domicilié rue Montégut 901, rentrait chez lui un peu après minuit en compagnie de John M. Clarke, lorsqu'en passant à l'angle de la rue Dauphine et de l'avenue Lafayette, il a été attaqué par un nègre qui en voulait à sa bourse.

Soler, qui, heureusement, était armé, a tiré deux coups de revolver sur le bandit, qui s'est enfui à toutes jambes.

Les courses.

Résultats:

Première course, 6 furlongs: Little Jack Horner (Fuller) 5|1, 1er; Light Hunt (Battiste) 5|2, 2me; Dr Scharff (Head) 9|1, 3me.

Deuxième course, 1 1|8 mille—Simeon (Robbins) 4|1, 1er; Ermark (Haack), 20|1, 2me; Eliza Dillon (Bonner), 6|5, 3me.

Troisième course, 5 furlongs—Ahumada (Gannon), 2|5, 1er; Uranium (Scully), 5|1, 2me; Star and Garter (McCafferty), 7|1, 3me.

Quatrième course, 6 furlongs—Kaloma (Donegan) 3|1, 1er; Mrs Frank Foster (Lindsey) 7|2, 2me; Allyar (Winkfield) 5|2, 3me.

Cinquième course, 7 furlongs—Amigari (Hall) 4|5, 1er; Tioga (Redfern) 5|2, 2me; Bucleuth, (Donegan) 9|1, 3me.

Sixième course, 1 mille: Boundless (Donegan) 5|1, 1er; Joe Lesser (Battiste) 8|1, 2me; Chickadee (Redfern) 3|1, 3me.

CHEVAUX INSCRITS DANS LES COURSES D'AUJOURD'HUI.

Première course, 6 1|2 furlongs:

	Poids
Parnassus	99
Kiss Quick	100
Sir Kingston	102
Shut Up	102
Dutch Carter	102
Zack Ford	102
Weidemann	102
Lissome	102
Aratoma	103
Pierce J	104
Malster	107
Frank Kenney	107

Deuxième course, chevaux de deux ans, 3 furlongs:

Alcom R	110
(Par Henry of Navarre—Flittermouse.)	
Lady Walter	110
(Par Sir Walter—Lady Luke.)	
Jicky	110
(Par Aintree—Farewell.)	
Miss Nancy	110
(Par Esther—Miss Nailor.)	
Petunia	110
(Par Knight of Thistle—Pansy.)	
Spencerian	110
(Par Free Knight—Sarah Davis.)	
Bessie Kirby	110
(Par Play or Pay—Mrs Morgan.)	
May Holladay	110
(Par Ben Holladay—May H.)	
Poulain	113
(Par St-Carlo—Vernette.)	
Relent	113
(Par Requittal—Industry.)	
Colin George	113
[Par Dr Hasbrouk—Mayflower.]	
Billy Jackson	113
(Par Onondaga—Formula.)	

Troisième course, 6 1|2 furlongs—

Optional	97
Flaneur	99
Moreni	100
Lord Neville	100
Brown Vail	100
Mosketo	100
Ben Frost	102
Censor	103
Benmora	104
Jerry Hunt	104
Ed L	107
The Pride of Surrey	107

Quatrième course, "Live Oak" handicap, 7 furlongs:

St-Tammany	101
Belvino	106
Bedlam	94
Hargis	105
Stratton II	105
Telamon	108
Philo	102
W. J. Debee	111

Cinquième course, 1 mille:

Aurie B	83
Showman	88
Glendon	88
Lord Touchdown	90
Hanover Queen	98
Flintrock	100
Russellton	102
The Black Scot	102
Peat	102
Criterion	105
Port Royal	105
Jim Clark	107

Sixième course, 1 1|2 mille.

Lady Chorister	92
Compass	92
The Way	92
Chickadee	97
Ceylon	99
Locochee	99
Overbeard	102
Georgia Gardner	102
Heroics	102
Satin Coat	105
Potheen	106

MARIAGES, NAISSANCES ET DECES

Inscrits au Bureau de Santé dans les dernières 24 heures.

MARIAGES.—Antonino Licalzi à Mme Elise J. S. Braun, Abraham Fisher à Theresa Gray, Edward J. Schultz à Susan A. Hutchinson, Henry F. Stein à Christine Klaras, Baptiste Lestreman à Marie Couste, Frank L. Lambert à Mary A. Campbell.

NAISSANCES—Mmes Chas Magner, un garçon; Nicholas Vallory, une fille; August Ritter, un garçon; Wm M. Zeller, une fille; Alfred LeBlanc, une fille; Jno. H. Dieck, Jr, un garçon; Harry C. Swayne, une fille; Joseph Rittener, un garçon; Henry Ward, un garçon.

DÉCÈS — Alcus M. Kincade, 51 ans, 923 Richard; Mlle Mary O'Connell, 33 ans, 713 St Roch; J. V. Donovan, 70 ans, 2033 S. Liberté; Mme Vve Margaret Dejan, 70 ans, 1634 N. Robertson; Mme Louise Stutzer, 28 ans, 1903 N. Claiborn; Patrick Philbin, 76 ans, 1130 Magasins; Anna Tolke, 13 jours, 2419 Freret; Frank Dubois, 58 ans, 431 Royale; William Malone, 82 ans, asile des Petites Sœurs des Pauvres; Mary Lindsey, 21 ans, 1128 Bienville; Victoria Loni, 49 ans, 1556 N. Recheblave; Jenia M. Lulei, 10 mois, 820 Quatrième; Levy Sarver, 59 ans, Hôpital de Charité; Mathilda Allen, 61 ans, Hôpital de Charité; Mary Simms, 1 an, 1720 Conti; Mary Reed, 69 ans, 1638 Touro; L. K. Finn, 35 ans, Hôpital de Charité; Alice Johnson, 31 ans, 655 Conti; Henry Galton, 7 mois, 1522 Clara; Joséphine Roche, 56 ans, 4600 Clara; Maggie Stockley, 11 ans, 1023 Cambronne.

Athénée Louisianais.

CONCOURS DE 1902.

L'Athénée propose le sujet suivant aux personnes qui désirent prendre part au concours de cette année:

"LA CESSION DE LA LOUISIANE AUX ETATS-UNIS ET SES CONSEQUENCES."

Les manuscrits seront reçus jusqu'au 1er mars 1903 inclusivement.

L'auteur du manuscrit qui aura été jugé le meilleur, recevra une médaille d'or.

L'Athénée, s'il le juge utile, accordera une seconde médaille.

Toute personne résidant en Louisiane est invitée à concourir.

Les manuscrits devront être écrits aussi lisiblement que possible, sur papier écolier réglé, avec une marge, et seulement sur le recto et les lignes. Il ne devront pas dépasser 25 pages.

Chaque manuscrit sera remis sans nom d'auteur, mais portant une épigraphe ou devise qui sera reproduite sur une enveloppe cachetée dans laquelle l'auteur aura écrit son nom et son adresse.

Le comité nommé pour examiner les manuscrits, ouvre seulement l'enveloppe contenant le nom du concurrent qui a mérité le prix, pour s'assurer qu'il est dans les conditions du concours.

Le comité pourra accorder des mentions honorables s'il le juge convenable.

Tout manuscrit couronné sera publié dans le journal de l'Athénée.

La présentation des prix se fera dans une séance publique. On réunira, pour la circonstance, tous les éléments d'une fête littéraire et artistique.

Le nom du lauréat ou de la lauréate sera proclamé après la lecture du manuscrit qui aura obtenu le prix.

Les devises des concurrents à qui des mentions honorables auront été accordées, seront lues devant le public.

Les candidats devront se soumettre strictement aux dispositions du programme.

Les manuscrits dans aucun cas ne seront rendus.

Tout candidat qui fera connaître sa devise sera mis hors de concours.

Toute personne qui aura obtenu la médaille, ne pourra plus concourir.

Les manuscrits seront adressés au Secrétaire.

Le Secretaire perpetuel,
BUS. ROUEN,
P. O. Box 725, Nouvelle-Orléans

Services Religieux.

CATHÉDRALE ST-LOUIS.

Chartres, près Orléans.

Dimanche, messes a 6, 7, 8, 9 et 10:30 heures.

STE. MARIE, (Archevêche. Chartres et Ursulines.

Dimanche, messes à 5:30, 7:00 8:00 et 9:30. Bénédiction à 5:00 p. m. Le vendredi, Exposition du Très Saint Sacrement pendant la messe de 6 heures et Bénédiction après la messe de 7 heures.

IMMACULÉE-CONCEPTION, (Jésuites), Baronne et Commune.

Dimanche, messes à 5, 6, 7, 8, 9, 10 et 11 heures.

ST-PATRICK.

Camp, pres Girod.

Dimanche. Messes à 6 h. 30; 7 h. 30 et 10 h.

STE-THÉRÈSE.

Camp et Erato.

Dimanche. Messes a 6. 7,30; a 8 h 30 pour les enfants. Grand'messe à 10 h. Bénédiction à 5 P. M.

ANNONCIATION,

Marais et Mandeville.

Dimanche, messes a 7; 8 et 9:30. A 5 heures Rosaire et Bénédiction.

STE ANNE,

St-Philippe près Roman,

Dimanche, Messes à 6 1|2, 8 et 9 1|2 heures.

ST AUGUSTIN.

St Claude et Bayou.

Dimanche, messes à 6:30, 8, 9 et 10:30.

STE. ROSE DE LIMA.

Bayou Road entre Broad et Dorgenois.

Messes le dimanche à 7, 8 et 10 heures. Vêpres, récitation du Chapelet et Bénédiction du Très Saint Sacrement à 4 p. m.

ST. VINCENT DE PAUL,

Dauphine, près Montégut,

Messes le dimanche à 5:30, 7 et 9:30. Rosaire et Bénédiction à 4:30 P. M

MATER-DOLOROSA,

Coin Cambronne et Burthe, Carrollton.

Messes le dimanche à 7 et 9:30 A. M.

SECOND CHURCH OF CHRIST, SCIENTIST,

4406 avenue St-Charles, près de l'avenue Napoléon.

Dimanche matin, service à 11. Mercredi soir séance à 7:45.

"La Ville de Bains d'Eaux Minérales."

A vingt et un milles au nord de Detroit est située "Mount Clemens", une ville connue comme "le Carlsbad de l'Amérique", que visitent chaque année des milliers de personnes en traitement pour différentes maladies; les cures merveilleuses opérées par ces eaux sur les rhumatisants sont considérées presque miraculeuses. Les principales maladies guéries sont celles qui proviennent de l'acide urique dont on trouve des traces dans le sang. Mais les eaux de la Source sont une panacée et assurent la guérison des maladies bilieuses, maladies de foie, troubles digestifs, névrose et débilité générale, etc.

Un beau livret donnant tous les détails concernant Mount Clemens peut être obtenu en s'adressant à R. Mc C. SMITH, Agent de Passagers du Sud du Grand Trunk Railway System, 124 Woodward Ave., Detroit, Mich.

NAVIGATION FLUVIALE.

Départs de bateaux à vapeur

SAMEDI, 17 JANVIER 1903.

Rivière Rouge—W. T. SCOVELL, à 5 p m
Grand Lake et Bends—CHALMETTE, à 5 p m

JOHN BONNOT

Entrepreneur de pompes funèbres

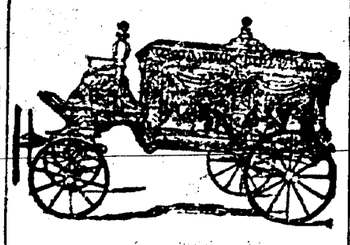

Raoul Bonnot, Directeur.

No 628 RUE STE-ANNE.

Téléphone No 1042

Téléphone No 408.

F. LAUDUMIEY & CO.,

LIMITED,

ENTREPRENEURS DE

Pompes Funèbres,

1108 et 1112 Nord Remparts.

Nous faisons de l'embaumement une spécialité.

Entrepreneurs de pompes funèbres pour toutes les sociétés françaises.

TELEPHONE 252.

JOSEPH RAY,

Successeur de LABAT & RAY

Directeur de Pompes Funèbres et Embaumeur

No 1308 Avenue Nord Remparts, Près Esplanade.

Voitures pour Bals, Mariages, Promenades etc. Enterrements faits à des prix modiques. Ordres reçus par le téléphone à n'importe quel moment.

1er sept—1an

En Tête Depuis 52 Ans.

Dimensions et Prix Convenant à Tous.

Epargnez Combustible et Ennuis.

Si Votre Marchand Essaie de Vous Induire en Erreur en Vous Faisant Acheter une Autre Marque, Ecrivez-Nous.

A. BALDWIN & CO., LIMITED,
Coin Camp et Commune,
NOUVELLE ORLEANS.

25 oct—3m—mer sam

Téléphonez—

J. GARLICK,

L'UNIQUE AFFICHEUR.

Les meilleurs tableaux, localités résultats.

Bureau: 633 Place Commerciale

26fév—1an

LE CRESCENT TURF EXCHANGE.

Coin Douane et Royale.

Prêts pour toutes les courses étrangères

CHARTE.

CHARTE DE LA "NEW ORLEANS AND SAN FRANCISCO RAILROAD COMPANY."

ETATS-UNIS D'AMERIQUE, ETAT DE LA LOUISIANE, PAROISSE D'ORLEANS, VILLE DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

QU'IL SOIT CONNU qu'en ce trente et unième jour du mois de Décembre de l'année de Notre Seigneur mil neuf cent deux, et de l'Indépendance des Etats-Unis la cent vingt-septième, devant moi, Abraham Goldberg, un notaire public dans et pour la paroisse de la Nouvelle Orléans, Etat de la Louisiane, et en présence des témoins ci-après nommés et soussignés;

Personnellement sont venues et ont comparu les diverses personnes dont les noms sont attachés à ceci, qui ont déclaré séparément que, se prévalant des lois de l'Etat de la Louisiane dans de tels cas, elles ont convenu et décidé, et par la présente conviennent et décident et s'engagent, ainsi bien que toutes les personnes pouvant ultérieurement s'associer avec elles, de former une corporation pour un objet et un but et d'après les articles et stipulations suivants:

ARTICLE 1er.

Le nom de cette corporation sera "New Orleans and San Francisco Railroad Company" et sous ce nom de corporation elle aura le pouvoir et l'autorité de la posséder en et de la jouissance de l'existence de corporation avec succession pendant une période de quatre-vingt-dix neuf ans à partir de la date ci-dessus; de conclure des contrats d'ester en justice et d'être attaquée, de faire usage d'un sceau de corporation, de le modifier et de le supprimer à son gré, de détenir, recevoir, louer, acheter et transmettre, aussi bien que des propriétés hypothécaires, des propriétés foncières, personnelles et mixtes, meubles et immeubles, de nommer et d'appointer tels administrateurs, agents, directeurs et officiers que pourront requérir ses affaires, ses intérêts et ses commodités, de faire et d'établir, aussi bien que de modifier et d'amender, tous statuts, règlements et réglementations pour l'administration, convenable des affaires de ladite corporation, qui pourront être nécessaires et convenables.

ARTICLE II.

Le domicile de ladite corporation sera dans la ville de la Nouvelle-Orléans, Etat de la Louisiane, et toutes les citations ou autres procédures légales seront délivrées au président de ladite corporation ou, en son absence, à son vice-président, ou, en l'absence de ces deux officiers, au secrétaire de ladite corporation.

ARTICLE III

Les objets et les buts pour lesquels cette corporation est établie et la nature des affaires devant être faite par elle sont, par la présente, déclarés être de construire, ou d'acquérir autrement, de maintenir et d'exploiter pour le transport des voyageurs des marchandises de la malle et des articles de messageries, une ligne principale de chemin de fer, avec une ou plusieurs voies, de quelque point situé dans la ville de la Nouvelle-Orléans, ou près de cette ville, à la frontière nord ou nord ouest de l'Etat, et de là, à travers les Etats de l'Arkansas du Missouri et de l'Illinois, à la ville de Chicago, sur telle ligne qui pourra être ultérieurement choisie par la compagnie, avec tous les embranchements voies de garage, aiguilles, plaques tournantes, réservoirs d'eau, dépôts de sable et de gravier, stations, cours, gares, rotondes, ateliers, dévertoirs de charbon, entrepôts, plates-formes, bacs, ponts et autres adjonctions et autres appartenances nécessaires et convenables pour l'exploitation de ladite ligne principale de chemin de fer; de louer, construire ou acquérir autrement, et d'exploiter avec toutes les appartenances nécessaires des lignes de chemins de fer reliant tels points de la ligne principale que la compagnie pourra choisir à d'autres points dans l'Etat de la Louisiane ou dans tout autre Etat ou Territoire des Etats Unis ou dans la République du Mexique, ou dans le Dominion du Canada; de louer, ou de vendre ses lignes de chemin de fer, en totalité ou en partie, à d'autres compagnies; de louer d'autres chemins de fer, en totalité ou en partie; d'acheter ou de se consolider avec d'autres corporations de chemins de fer organisées d'après les lois de l'Etat de la Louisiane, ou de tout autre Etat, ou des Etats Unis, et d'acquérir et de détenir les titres, actions et obligations de telles autres corporations de chemins de fer, de garantir les titres, actions et obligations de telles corporations de chemins de fer dans lesquelles elle pourra être intéressée, de construire et d'entretenir des gares de voyageurs et des gares de marchandises, et de permettre l'usage de telles gares comme gares centrales; de construire, posséder et exploiter des navires à vapeur et autres bâtiments pour le transport des voyageurs et des marchandises; de construire, posséder et exploiter des docks et des quais pour l'atterrissage des navires et pour la réception, l'emmagasinage et l'expédition des marchandises et l'accommodement des voyageurs à louage; de construire, posséder et exploiter des entrepôts, des élévateurs à grains et des presses; d'emmagasiner des grains et autres produits à louage, et de compresser et manipuler le coton à louage, d'ouvrir et d'exploiter des mines; d'établir des lignes télégraphiques et téléphoniques; d'établir des usines d'électricité, de produire et de distribuer l'électricité à louage, pour l'éclairage, le chauffage et la force motrice; de construire, ou acquérir autrement, d'entretenir et d'exploiter des canaux pour la navigation, de développer généralement les intérêts agricoles de l'Etat de la Louisiane et des divers Etats et Territoires par lesquels peuvent passer ses lignes principales ou ses lignes adjointes, et généralement de détenir et d'exercer tous les pouvoirs et privilèges ayant incidemment trait aux objets et aux buts ci-dessous exposés.

ARTICLE IV.

Le capital stock de ladite corporation est par la présente fixé à la somme de cinq millions de dollars ($5 000 000) divisée et représentée par cinquante mille (50.000) actions de stock d'un montant de cent dollars ($100) chacune. Ledit stock sera payé en espèces à telles dates et par tels montants, et après tels avis aux souscripteurs que pourra fixer le conseil d'administration, ou lesdites actions peuvent être émises, à non moins du pair pour travaux accomplis, ou propriété remise effectivement en la possession de la corporation.

La corporation entrera en existence et sera autorisée à commencer ses opérations dès que six mille dollars ($6,000) du capital stock seront souscrits.

ARTICLE V.

Tous les pouvoirs collectifs de ladite corporation seront investis à et exercés par un conseil de directeurs composé de cinq actionnaires, qui seront élus annuellement le second Lundi de Février de chaque année, à l'exception du premier conseil de directeurs désigné dans cette charte, lequel restera en fonctions jusqu'au second Lundi en Février 1904.

Toutes élections semblables seront faites par scrutin et auront lieu aux bureaux de ladite corporation, sous la surveillance de trois commissaires nommés par le conseil de direction.

L'avis d'une élection semblable sera donné par le secrétaire de la compagnie, par sa publication non moins de dix jours avant, dans un journal publié dans la ville de la Nouvelle Orléans.

A toutes ces élections et à toutes les réunions de la corporation, chaque actionnaire aura droit à un vote pour chaque action du stock entrée en son nom dans les livres de la compagnie, et devra être déposé dans la boîte, en personne ou par quelqu'un ayant la procuration écrite, et l'élection sera due à une majorité des voix.

Toute vacance se produisant parmi les directeurs pour cause de décès, démission, autrement sera remplie par élection pour la balance du terme par les directeurs qui resteront.

Dans le cas où on négligerait d'élire les directeurs à la date sus spécifiée la corporation ne sera pas pour cela dissoute, et cela ne portera pas atteinte à la direction de la corporation, mais les directeurs alors en fonctions conserveront leurs pouvoirs jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus et qu'ils aient qualité.

Les directeurs du conseil éliront de leur propre nombre un président et deux vice-présidents ou plus. Ils éliront aussi un secrétaire et un trésorier, ou une personne qui remplira les deux emplois, l'un ou l'autre pouvant ou non être membres du conseil. Le conseil pourra de temps à autre nommer et désigner tous autres officiers et agents qu'il jugera nécessaires pour l'objet et les affaires de la corporation. Il aura le pouvoir de déterminer et de définir les fonctions de chaque officier et employé et tous les officiers et employés resteront en fonctions et en place au gré du conseil.

Le conseil peut faire et établir aussi bien qu'opérer des changements et amendements à quelques et toutes les lois particulières, règles et règlements qu'il jugera nécessaires et convenables pour la direction, le maintien et l'administration du travail et des affaires de ladite corporation.

Le conseil aura le plein pouvoir et l'autorité d'emprunter de l'argent, d'hypothéquer et de créer des nantissements; d'émettre des bons, billets et autres obligations, et en général de faire toutes choses raisonnables et nécessaires pour l'administration convenable des affaires de la corporation.

Le conseil peut émettre des actions de stock acquittées pour de l'argent comptant, ou en paiement d'un travail accompli ou de propriétés véritablement reçues par ladite corporation.

Le conseil aura le pouvoir de nommer et de désigner des agents de transfert dans les centres financiers pour le transfert du stock de cette corporation, et sous tels règles et règlements raisonnables que le conseil établira. Le transfert du stock sur les livres de tels agents de transferts seront jugés faits sur les livres de la compagnie.

ARTICLE VI.

Dans quelque temps qu'il puisse cette compagnie d'être dissoute, par résiliation ou pour toute autre cause, ses affaires seront liquidées par trois commissaires nommés parmi les actionnaires à un général d'actionnaires convoqué à ce dont on sera notifié suivant la manière et temps prescrits pour les meetings d'après par l'Article VII de cette charte. Il sera nécessaire qu'une majorité du Fonds Capital de ladite Compagnie représentée à de semblables meetings vote pour l'élection. Lesdits fonctionnaires resteront en fonctions jusqu'à ce que leurs successeurs ladite corporation aient été entièrement dissous. En cas de décès de l'un ou des dits Commissaires la vacance sera remplie par élection par les Commissaires survivants.

ARTICLE VII.

Cet acte d'incorporation pourra être changé ou altéré ou ladite corporation être dissoute, avec l'assentiment du quarte du fonds capital représenté à l'assemblée générale des actionnaires convoquée dans ce but et qu'après avis aura été donné dans un ou plusieurs journaux publiés dans la ville de la Nouvelle Orléans une fois par semaine pendant quatre semaines précédentes, un avis écrit adressé à chacun des actionnaires par la malle, trente jours avant la date de réunion, à la poste désigné par lui pour.

Tous changements proposés ou égard du fonds-capital seront faits conformément aux lois de l'Etat de la Louisiane concernant la modification les fonds des corporations.

ARTICLE VIII

Aucun actionnaire ne sera jamais responsable des contrats ou dettes de la corporation pour aucune somme qui reliquat non payé dû à la corporation sur actions du fonds-capital lui appartiennent même qu'aucune informalité dans l'action aura l'effet de tendre cette charte ouvert ou d'exposer un actionnaire à aucune action au delà du montant non payé de ses actions.

ARTICLE IX.

Louis S. Berg, Benjamin L. Winchell, Ivy T. Preston, Edgar H. Farrar et E. B. Kruttschnitt ont été choisis et élus membres le premier Conseil de Direction de la corporation et serviront comme tels jusqu'à deuxième lundi de février 1904, ou jusqu'à ce que leurs successeurs aient été élus et qualifiés.

Les souscripteurs à cela ont respectivement écrit vis à vis de leurs noms le montant des actions dans cette corporation souscrites chacun d'eux, de sorte que cet acte d'association pourra aussi servir comme première de souscription de ladite corporation.

Ainsi fait et passé en mon étude, ville de la Nouvelle-Orléans, en la présence de MM. H. H. Waters et Wm H. Wasson, témoins compétents d'âge légal, tous deux résidants de la ville, qui ont signé ci-dessous avec lesdites parties et moi, notaire, ce jour et à la date sus mentionnés, après lecture du tout.

Signé:

BENJAMIN L. WINCHELL, 10 actions, $1
EDGAR H. FARRAR, 10 actions, $1
E. B. KRUTTSCHNITT, 10 actions, $1
LOUIS S. BERG, 10 actions, $1
IVY T. PRESTON, 10 actions, $1
WILL. H. LYFORD, 10 actions, $1

Témoins:
H. H. WATERS,
W. K. MASON
ABRAHAM GOLDBERG, notaire

Moi, le soussigné Abraham Goldberg, notaire public en et pour la paroisse d'Orléans, Etat de la Louisiane, certifie par le présent que l'acte ci-dessus précité d'incorporation de "NEW ORLEANS AND SAN FRANCISCO ROAD COMPANY" a été enregistré dans mon bureau dans le Livre 770 des Nouvelle-Orléans, le 2 janvier 1903.

EMILE LEONARD,
Député Recorder

Je soussigné, notaire, certifie par ces présentes que le ci-dessus et précédent est une correcte copie de l'acte d'incorporation de "NEW ORLEANS AND SAN FRANCISCO RAILROAD COMPANY" enregistré dans les archives en mon étude et avec le certificat du sous-annotateur des hypothèques à cela attaché.

En foi de quoi sont ici apposés mes seing et mon sceau, ce 2me jour de janvier 1903.

ABRAHAM GOLDBERG,
3 jan—5f sam Notaire

AVIS SPECIAUX.

BUREAU DE LA COMPAGNIE d'assurance des Marchands, No 622 rue Gravier, Nouvelle-Orléans, 14 janvier 1903—A la réunion annuelle des actionnaires de cette compagnie tenue le 13 janvier 1903 les messieurs ci-dessous dont les noms suivent ont été élus directeurs pour servir durant l'année courante:

Wm H. Matthews, Wm T. Harris, John B. Levert, S. P. Walmsley, E. M. Walmsley, Charles Lafitte, George B. Fenross.

et à une réunion du Bureau des Directeurs ce jour M. R. M. WALSMLEY a été unanimement réélu Président, M. S. P. WALSMLEY Vice-Président, M. J. F. COURET, Caissier, M. L. J. d'AQUIN, Assistant-Caissier.

15 janv—4f J. F. COURET, Caissier

BANQUE NATIONALE GERMANIA, Nouvelle-Orléans, Lne., 14 janvier 1903—A la réunion annuelle du 13 courant, les messieurs suivants ont été unanimement élus directeurs pour l'année courante:

H. Abraham, W. C. Sorin, Max Schwabacher, C. L. Keppler, J. L. Herwig, E. R. Gogreve, Alfred Hiller, W. L. Saxon, J. C. Denis.

Et à une réunion du Bureau des Directeurs tenue ce jour, MM. J. C. DENIS et H. ABRAHAM ont été unanimement réélus Président et Vice Président respectivement.

15 jan—4f F. DIETZE, Caissier

COMPAGNIE DE L'HOTEL ST-CHARLES.—Nouvelle-Orléans, 10 janvier 1903—L'élection annuelle pour sept directeurs de cette compagnie pour servir pendant l'année suivante sera tenue LUNDI le 19 janvier 1903, à 2 heures p. m., aux Bureaux de la Compagnie, chambre No 405 Bâtisse Hennen.

S. A. TRUFANT,
11 janv—11 au 19 inc Secrétaire

Nouvelle Orléans, Lne, le 9 janvier 1903—Une élection de directeur